



106  
Case postale 788  
Université de Moncton  
Moncton (NB) E1A 3E1

Campus d'Edmundston, de Moncton et de Shippagan

Cabinet du Recteur

16 AOÛT 2016

Université de Moncton

Le 16 août 2016

Monsieur Raymond Théberge, recteur  
Président du Sénat académique  
Université de Moncton

Monsieur le Président,

L'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs retraités de l'Université de Moncton (l'ABPPRUM) a pris connaissance du rapport intitulé *Planification académique de l'Université de Moncton* soumis au Comité conjoint de la planification par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur André Samson, le 15 juin dernier. Elle comprend le bien-fondé de l'exercice de planification académique et lui accorde une grande importance. Elle a pu aussi constater et apprécier l'énorme travail qu'exige la production d'un tel document, travail de la part de toutes les instances qui y ont contribué.

Les membres de l'ABPPRUM avouent leur profonde déception de n'avoir pas été consultés dans la préparation de ce rapport. Les compétences que nous avons manifestées au cours de nos carrières nous habitent encore et nous sommes désireux de les mettre à la disposition de l'Université que nous connaissons bien et que nous aimons toujours. Nous n'avons pas eu l'occasion de contribuer au rapport durant sa préparation ; quand nous avons reçu à son sujet des informations - d'une manière informelle seulement, - il était tout achevé. Par conséquent, ce qui aurait pu être une contribution positive de notre part prendra forcément l'allure d'une réaction ; ce n'est pas exactement cela que nous aurions souhaité. Par souci de brièveté, cette réaction se limitera souvent à présenter quelques réflexions.

Notre préoccupation la plus importante porte sur la conception de l'université que le rapport véhicule. Cette préoccupation est revenue comme un leitmotiv lors de notre examen des évaluations des programmes. Commençons par le commencement.

Nous remarquons que l'un des critères employés pour recommander qu'un programme soit jugé, par exemple, « à maintenir », « à développer » ou « à abolir », est le critère du nombre d'inscriptions à ce programme. Or, les candidats à l'admission à l'université cherchent une formation qui sera gage d'un emploi au terme de leurs études, - ce qui est tout à fait légitime. Ce qui nous paraît moins légitime, cependant, c'est que l'Université de Moncton, qui se veut une université généraliste, donne priorité à cette réalité pour décider qu'un programme sera maintenu, développé, aboli ou quoi que ce soit.

Allons un peu plus loin dans l'analyse. Comment l'usage de ce critère affecte-t-il concrètement le sort réservé aux disciplines ? D'une manière typique, les programmes dont le rapport recommande le maintien à divers titres (prioritaire, à développer ou à maintenir, par exemple), sont majoritairement des programmes de disciplines professionnelles. D'une manière typique aussi, les programmes dont le rapport recommande l'abolition sont majoritairement des programmes de disciplines fondamentales.

Cette analyse du rapport nous conduit à soulever quelques questions en ce qui concerne la conception de l'université qui semble être à l'œuvre dans le rapport.

Première question. En favorisant les disciplines professionnelles et en négligeant comme il le fait celles qui concourent à la formation de l'esprit et à la formation personnelle, le rapport tend-il à faire de l'Université de Moncton un ensemble d'écoles professionnelles ?

Deuxième groupe de questions. Aux étudiants qui terminent leurs études dans une école professionnelle ou un collège communautaire, on demande d'être une main-d'œuvre adaptée au marché du travail. Serait-ce cela que tend à être l'Université de Moncton selon le rapport : un établissement où l'on prépare des ouvriers pour les besoins de la société ambiante ? La mission de l'Université concernant la formation personnelle est-elle, malgré les apparences, négligée dans le rapport ?

Troisième groupe de questions. Pour l'essentiel, le rapport propose-t-il à l'Université de s'insérer sans plus dans l'ordre actuel des choses ? Comme on peut le constater, depuis l'ère de la dérèglementation et de la globalisation, tout le monde le sait, une sorte de mercantilisme, d'idéologie marchande, s'est installée dans la marche du monde. Le monde marchand pèse lourdement sur les décisions. Or, en privilégiant la

formation d'une main-d'œuvre pour cette société, en négligeant trop la formation personnelle, notre université se soumet-elle passivement à l'idéologie de ce nouvel ordre mondial ?

Si les recommandations du rapport sont acceptées de façon intégrale, l'Université de Moncton subira, à notre avis, un sérieux virage.

Quel établissement remplacera l'Université si, comme le suggère peut-être inconsciemment le rapport, celle-ci ne remplit plus la fonction qui est la sienne, d'aider les êtres humains à conquérir leur liberté et être des citoyennes et citoyens engagés ? Pourra-elle atteindre l'objectif 1.2.3 du Plan stratégique institutionnel qui consiste à « Assurer une offre de programmes d'études de haute qualité permettant une formation intellectuelle, personnelle, scientifique et professionnelle » (cité à la page 5 du Rapport) pour justifier la proposition de couper des programmes d'études qui, à notre avis, doivent continuer à nourrir l'intellect, la personne et la réflexion scientifique par la recherche ?

Je vous prie, Monsieur le Président du Sénat, d'agréer l'expression de notre plus entier dévouement à l'Université.



Lita Villalon, présidente  
ABPPRUM